

Clause de non-responsabilité

Conditions de participation au tirage au sort du Salon du Léman 2016.

Le tirage au sort n'a aucun lien avec Facebook et n'est ni sponsorisé, ni soutenu ou organisé par ce dernier. L'organisateur est l'unique interlocuteur et responsable.

1. Le concours commencera le 4 novembre 2016 à 18h00 et se terminera le 13 novembre à 18h00.
2. 1x1 Veste Gill, 1 × 1 Sac Gill et 1x1 Paires de gants Gill seront tirés au sort.
3. Le concours sera réalisé en français.
4. La participation se fera par le biais d'une inscription à notre newsletter via notre communication sur les réseaux sociaux ou grâce aux cartes présentes sur notre site au Salon nautique du Léman. Les commentaires ou inscriptions multiples seront considérés comme une seule et même participation.
5. Les commentaires contrevenants aux directives des différents réseaux sociaux, à la législation suisse ou aux droits d'auteur seront supprimés sans préavis dès qu'il en aura été pris connaissance. Le participant concerné sera ainsi exclu du concours.
6. Sont autorisées à prendre part au concours les personnes légalement domiciliées en Suisse.
7. Les gagnants seront informés par email. Chaque gagnant devra fournir son adresse dans un délai de 72 heures par l'intermédiaire de notre email : info@swyso.ch Si un gagnant ne se manifeste pas durant le délai imparti, le prix sera remis en jeu et un nouveau gagnant tiré au sort.
8. Les adresses des gagnants seront uniquement enregistrées pour l'envoi des cadeaux du point 2. Elles ne seront pas transmises à des tiers.
9. Tout recours juridique est exclu, les gains ne seront pas convertis en espèces.